

Dispense de TVA et transmission d'universalité

#CGI, art. 257 bis

#universalité de biens

#dispense

#TVA immobilière

Référence : FIS-15752-995

Durée : 0.5 jour

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, nous sommes en mesure de vous accueillir, n'hésitez pas à nous contacter à info@coform.fr, nous étudierons ensemble vos besoins.

Description

La dispense de l'article 257 bis du CGI, en cas de transmission d'universalité de biens, n'est pas une exonération, mais elle permet d'éviter qu'une vente soit soumise à TVA ou génère une régularisation. Cette formation vise à offrir un aperçu global des conditions, des mécanismes et des effets de ce dispositif.

Elle met l'accent sur les questions pratiques auxquelles sont fréquemment confrontés les notaires et leurs collaborateurs quant à l'application de ce régime.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, l'auditeur saura :

- déterminer les cas d'application de la dispense en cas de vente immobilière
- maîtriser les conséquences de la dispense de l'article 257 bis

Programme de la formation



I. Conditions de la dispense de l'article 257 bis du CGI

- A. Transmission d'une universalité de biens
- B. Qualité du cédant et du bénéficiaire
- C. Opérations visées
- D. Intention de l'acquéreur

II. Dispense et cession d'un bien immobilier

- A. Conditions spécifiques
- B. Immeuble partiellement affecté à la location en TVA
- C. Locaux vacants
- D. Crédit-bail immobilier

III. Effets de la dispense

- A. Non-application de la TVA sur la vente
- B. Absence de régularisation
- C. Revente du bien et TVA sur marge
- D. Impact de la dispense sur les droits de mutation

IV. Régime de la dispense

- A. Obligations déclaratives
- B. Caractère obligatoire de la dispense
- C. Erreur sur l'application de la dispense

Pour qui ?

Personnes concernées par la formation :

Notaire, Collaborateur rédacteur.

Pré-requis :

Connaissances de base en matière de TVA immobilière.

Les points forts de la formation

- Examen approfondi des différents aspects de la transmission d'universalité
- Solutions pratiques aux questions fréquemment rencontrées par les notaires (vacance locative, incertitude sur l'application de la dispense...)

Les moyens pédagogiques

- Support pédagogique
- Tour de table

Évaluation des acquis

Tout au long de la formation, des évaluations formatives sont mises en œuvre afin de :

- suivre la progression de l'apprenant ;
- renforcer les apprentissages par le biais de retours réguliers ;
- ajuster les modalités pédagogiques si nécessaire (remédiation, approfondissement, etc.).

À l'issue de la formation, une évaluation sommative est réalisée afin de valider les acquis par rapport aux objectifs visés. Elle permet de :

- mesurer objectivement le niveau de maîtrise atteint ;
- attester des compétences acquises à travers un livrable, une certification, une grille de positionnement ou un test final.

Pourquoi choisir cette formation

- 205 questions écrites sur 2024
- 1535 questions orales en 2024

Notre intervenant

Yvan CHATELIER

Responsable du Pôle AFFAIRES
Juriste consultant au CRIDON OUEST
Master 2 Professionnel contentieux

Domaines d'intervention :

- Plus-values immobilières
- TVA immobilière
- Fiscalité des revenus fonciers
- Fiscalité des logements sociaux

